



Prime de licenciement droit ou pas droit?

Par **dany69**, le **23/02/2009** à **16:35**

Bonjour je viens d'être licencié pour motif économique et je me demande si je n'est pas droit à une prime de licenciement. Je travaillais en tant qu' économiste de la construction dans un bureau d'étude avec la convention collective **des collaborateurs salariés des cabinets d'économistes de la construction et de métreurs vérificateurs du 16 avril 1993** cela faisait moins d'1 an que je travaillais dans la société qui me licencie et on me dit que je n'ai donc pas droit à une prime de licenciement; cependant en jetant un œil sur ma convention collective il y a un article qui pourrait prétendre le contraire :rnrn

[.http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=2E2E60167CE8405EE07810E65F92A0F9.tpdjc...](http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=2E2E60167CE8405EE07810E65F92A0F9.tpdjc...)
rnrnje voudrait savoir si cette convention prime sur tout autre texte.rnrnmerci.

Par **Visiteur**, le **23/02/2009** à **20:58**

bonsoir,rnrnbingo... rnrnUne convention collective a pour vocation d'aménager et améliorer les règles du Code du travail. rnrnpour ma part.. je pense que vous avez droit à la prime...

Par **dany69**, le **24/02/2009** à **15:37**

merci de votre réponse, la comptable de l'entreprise viens également de me le confirmer.rnune petite prime en+ ça fait toujours plaisir.